

## La perliculture en 2010

**E**n 2010, la part des exportations de produits perliers dans le total des exportations locales est restée à 70 % (contre 92,5 % en 2000), résultat d'un recul de 1,5 % de la valeur des exportations sur un an. Le volume a quant à lui augmenté de 5 %. Ainsi, en 2010, le prix moyen des produits perliers à l'export passe de 490 F.CFP le gramme à 460 F.CFP. Entre 2001 et 2010, ce prix moyen a été divisé par 4. Les volumes exportés continuent donc de progresser plus vite que la valeur avec un doublement des volumes depuis 2006 alors que le chiffre d'affaires généré à l'exportation a baissé de 33 %. La perle est ainsi toujours victime d'une baisse de qualité du produit accompagnée d'une surproduction. Cette tendance inquiète les professionnels de la perle de Tahiti. De plus, la distribution internationale n'est concentrée que vers quelques négociants, la promotion et la commercialisation de la perle de Tahiti demeurent en panne et la concurrence sur la production s'intensifie au niveau mondial. Les surfaces lagunaires ouvertes à la perliculture et les importations de nucléi sont en augmentation en 2010, parallèlement à une baisse du nombre de concessions et de producteurs. Le nombre de négociants diminue nettement indiquant un ralentissement des ventes.



### La production

#### 1. Une surface totale d'exploitation en hausse limitée à 10 000 hectares

La production de perles est réalisée sur un total de 27 îles. En 2010, le nombre de concessions maritimes concernées est en léger retrait (- 3 %, soit 555 concessions), tandis que la surface totale augmente (+ 16 %, 9 722 hectares) ; la surface moyenne des concessions augmente de 21 % soit 22 hectares. À lui seul l'archipel des Tuamotu regroupe 425 concessions (- 5 %) réparties sur 8 230 hectares (+ 18,6 %) et 22 atolls. L'archipel des Gambier abrite 102 concessions (+ 10 %) pour une surface totale de 1 260 hectares (+ 3 %).

N° 10/2011

Directeur de la publication :  
Stéphan CHALLIER

Auteur de la publication :  
Claire TALVARD

Réalisation : ISPF

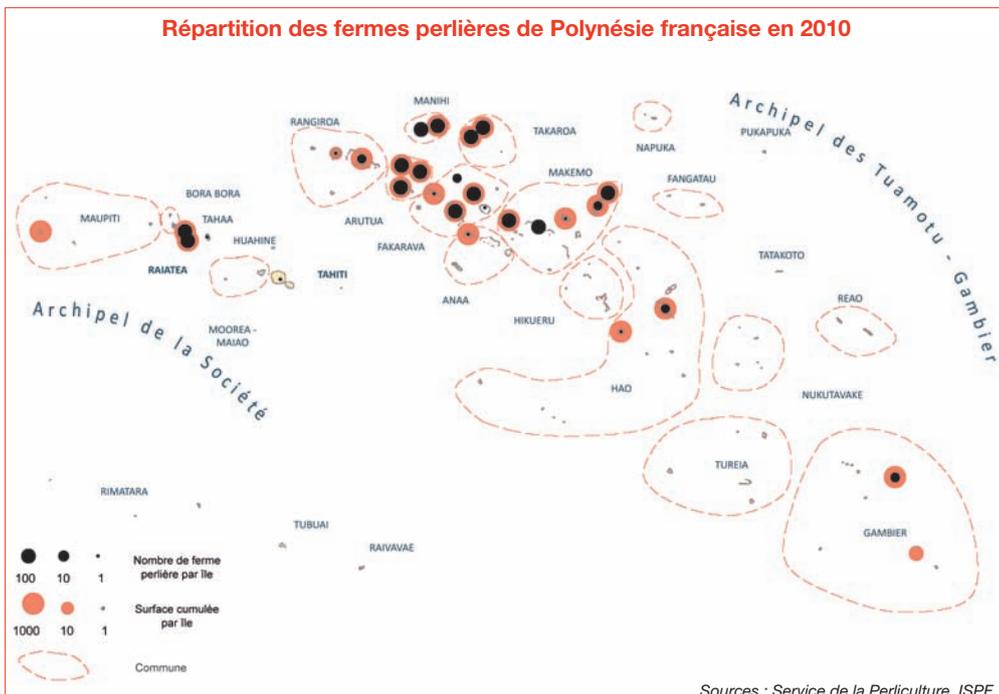
Dépôt légal : Novembre 2011  
ISSN 1247 - 7370  
©ISPF 2011

B.P. 395 - 98 713 Papeete - Tahiti  
Tél. : (689) 47 34 34 / Fax : (689) 42 72 52  
Courriel : ispf@ispf.pf  
Site internet : www.ispf.pf



INSTITUT  
STATISTIQUE  
DE LA  
POLYNÉSIE  
FRANÇAISE

Répartition des fermes perlières de Polynésie française en 2010



Sources : Service de la Perliculture, ISPF

Deux types d'entreprises coexistent autour de la production : la grande majorité des fermes sont des exploitations familiales de petite taille, qui ne représentent que 20 % de part de marché, tandis qu'une quinzaine d'entreprises, à gros volume de production, représentent 80 % de part de marché. L'action publique se porte sur le développement des petites exploitations ; un nouveau dispositif d'encadrement de la production a été mis en place fin avril 2010 afin d'accorder des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime à des perliculteurs disposant de petites exploitations ou à des jeunes qui souhaitent exercer ce métier, dans certaines limites tenant compte de la concentration des fermes existantes et de la surface des lagons. Dans ces cas, le nombre de lignes de collectage ou les surfaces maximum autorisées par entreprise seront encadrés ainsi qu'il suit :

- aucune autorisation de collectage pour les lagons de Takaroa, des Gambier et des Îles Du Vent ;
- 10 lignes pour les autres lagons ;
- aucune surface pour l'élevage de nacres ou d'huîtres perlières dans le lagon de Mopelia et aux Îles Du Vent ;
- 10 hectares pour des surfaces consacrées à l'élevage de nacres ou d'huîtres perlières dans les lagons de Ahe, Arutua, Gambier, Manihi, Marutea sud, Nengo Nengo, Raiatea, Raroia, Takaroa et Takume ;
- 30 hectares dans les autres îles.

De plus, un plafonnement portant sur les surfaces totales susceptibles d'être accordées dans certaines îles a été fixé, afin de préserver l'équilibre des ressources. Le plafonnement total des surfaces sur l'ensemble de la Polynésie française est de 10 000 hectares. Les renouvellements d'autorisation de situations existantes ne sont pas concernés par ce dispositif.

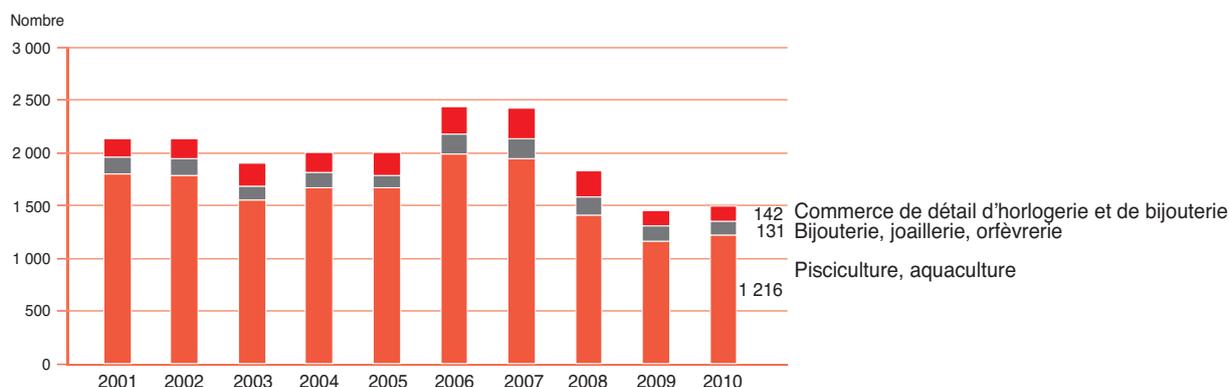
## 2. Moins de producteurs

Une **carte professionnelle** de producteur d'huîtres perlières et/ou de producteur de perles de culture de Tahiti est obligatoire pour pratiquer l'activité de perliculture. Fin 2010, le service de la perliculture dénombre 410 producteurs d'huîtres perlières et 441 producteurs de perles de culture brutes (respectivement - 11 % et - 4 % sur un an).

## 3. L'emploi est stable pour la perliculture en 2010

Fin décembre 2010, les activités de la « pisciculture, aquaculture » comptent 1 216 salariés (dont l'essentiel est issu de l'aquaculture), soit une hausse de 7 % par rapport à 2009. Parallèlement à ces emplois déclarés existe un grand nombre de personnes dans les archipels éloignés travaillant ponctuellement dans ce secteur dans un cadre familial et donc souvent non déclaré.

Effectifs salariés déclarés à la CPS - activités liées à la perliculture



Sources : CPS, ISPF

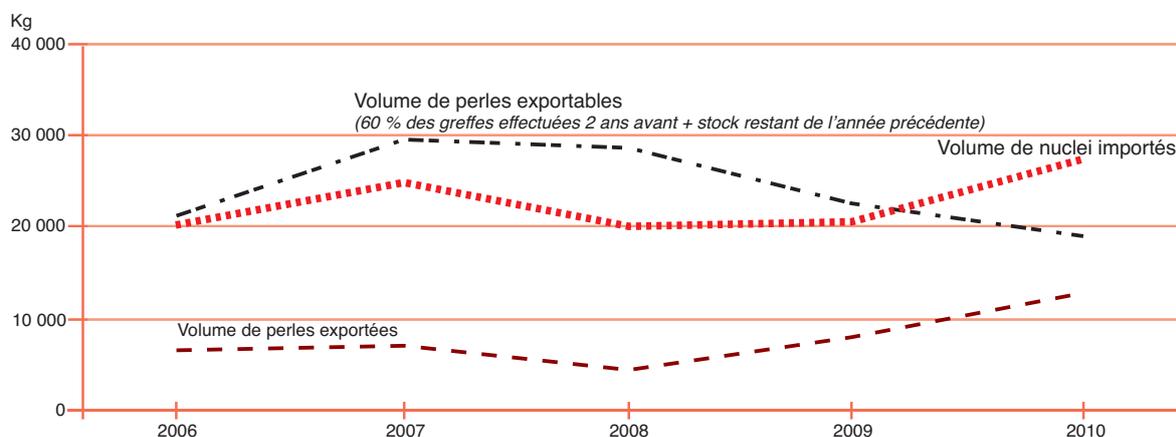
D'autres activités sont liées à la perliculture, comme les industries de la « bijouterie, joaillerie » (131 salariés, - 10 %), et les « commerces de détail d'horlogerie et de bijouterie » (142 salariés, - 10 %).

Le déficit en greffeurs locaux a, petit à petit, poussé les exploitations à embaucher des greffeurs étrangers. Les autorisations de travail délivrées pour des greffeurs étrangers sont stables à 235 en 2010. Ce sont principalement des ressortissants chinois qui exercent en qualité de greffeur dans le secteur de la perliculture. En quelques années, grâce à leur productivité, ils ont pris la place des greffeurs japonais qui ont quasiment disparu du secteur.

#### 4. Plus d'importations de nucléi

En 2010, les importations de nucléi augmentent de 32 %, soit 27 tonnes, légèrement plus que la moyenne de ces cinq dernières années (23 tonnes). 99 % des nucléi importés sont en nacre. Le reste est en corail. Ils sont essentiellement importés de Chine (57 %) et du Japon (40 %). Le contrôle de la distribution des nucléi aux producteurs perliers est effectué par le Service de la Perliculture.

#### Importations de nucléi et exportations de perles



Sources : Service des Douanes, ISPF

## La pré-commercialisation

### 1. Contrôles de la qualité : forte hausse du nombre de perles détruites

En 2010, 11 millions de perles ont été contrôlées (- 2 %), correspondant à un poids total de 18,3 tonnes (+ 5 %). Le poids moyen des perles contrôlées augmente de 7 % à 1,63 gramme la perle. Quant au volume de perles détruites, il augmente nettement à 400 kg (+ 50 %). Cette hausse est une conséquence directe de la crise que traverse le secteur : les producteurs déstockent, et préfèrent être indemnisés pour leurs rebuts détruits (à hauteur de 50 F.CFP le gramme) plutôt que de trier eux-mêmes les perles.

En 2010, le Service de la perliculture a acquis deux machines à rayon X supplémentaires pour les contrôles (soit cinq machines au total).

### 2. La promotion en panne

La promotion de la perle de Tahiti est essentiellement réalisée par les Groupement d'Intérêt Economiques (GIE), regroupements de petits perliculteurs qui fédèrent certains segments de leur activité, en l'occurrence la promotion et parfois les ventes. La taxe à l'export sur les perles de culture brutes est affectée à cette promotion. La quasi absence de fiscalité à l'export en 2009 a mis un terme à l'existence du principal Groupement d'Intérêt

Economique (GIE), le GIE Perles de Tahiti, déjà en proie à des difficultés financières. Ce GIE permettait aux petits perliculteurs de fédérer la promotion et la vente de leurs produits. C'est dans ce contexte qu'a vu le jour un nouveau GIE, le GIE Poe O Rikitea aux Gambier, dont l'objectif est d'améliorer la qualité des perles produites et donc de faire remonter les prix.

Face à ces petits producteurs existent une poignée d'entreprises regroupant l'essentiel de la production perlicole, et qui maîtrisent la promotion et la commercialisation de leurs produits de manière autonome.

Début 2010 a été créée la Maison de la Perle, un EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial) dont les missions sont la valorisation et l'expertise des perles, c'est-à-dire la labellisation des perles par des experts agréés, la délivrance d'un certificat classifiant la production et garantissant une valeur au lot expertisé, et enfin la promotion de la perle de Tahiti.

Une nouvelle fiscalité remplaçant l'ancienne taxe à l'exportation a été mise en place depuis décembre 2009, pour financer la promotion du secteur : elle s'appelle toujours Droit Sur la Perle à l'Export (DSPE), mais s'élève à 50 F.CFP/perle (au lieu de 200 F.CFP/gramme auparavant). Ainsi en 2010, les Droits et Taxes à l'Export (DTE) ont été multipliés par quatre par rapport à 2009, soit 493 millions de F.CFP, un niveau encore faible par rapport à la moyenne des cinq dernières années (860 millions de F.CFP entre 2006 et 2010).

## **La commercialisation**

### **1. Les ventes aux enchères**

En octobre 2010, quatre groupements, le GIE Poe o Tahiti Nui, le GIE Raromatai, le GIE Pearls of Manihi et le GIE Poe o Rikitea, ont réussi à organiser sur le sol polynésien la première vente aux enchères internationale depuis 3 ans. L'objectif est de relocaliser les ventes de perles de culture de Tahiti directement en Polynésie française afin d'en augmenter le prix et permettre aux perliculteurs de vivre plus aisément de leur activité. Globalement, 63 % des lots, représentant un total de 43 % des perles en vente, ont trouvé acquéreur. Le prix de vente moyen durant les deux jours s'élèvent à 1 600 F.CFP pour une perle.

Des ventes aux enchères internationales ont toujours lieu chaque année à Kobe au Japon, ainsi qu'à Hong Kong.

### **2. Le nombre de cartes de négociant sur une tendance à la baisse**

Les négociants doivent disposer d'une carte professionnelle assurant leurs compétences ; elle s'obtient à l'issue d'un examen professionnel portant entre autres sur le commerce, le droit, et complétée par une épreuve de tri des perles. Cette carte est assortie de garanties bancaires qui protègent les transactions. Le nombre de négociants est en baisse depuis plusieurs années. En 2010, une seule nouvelle carte a été attribuée, pour huit résiliations ramenant à 23 le nombre de cartes de négociant actives. Cette évolution dénote une nette baisse de l'activité du secteur en 2010, mais aussi une concurrence accrue de la part des GIE.

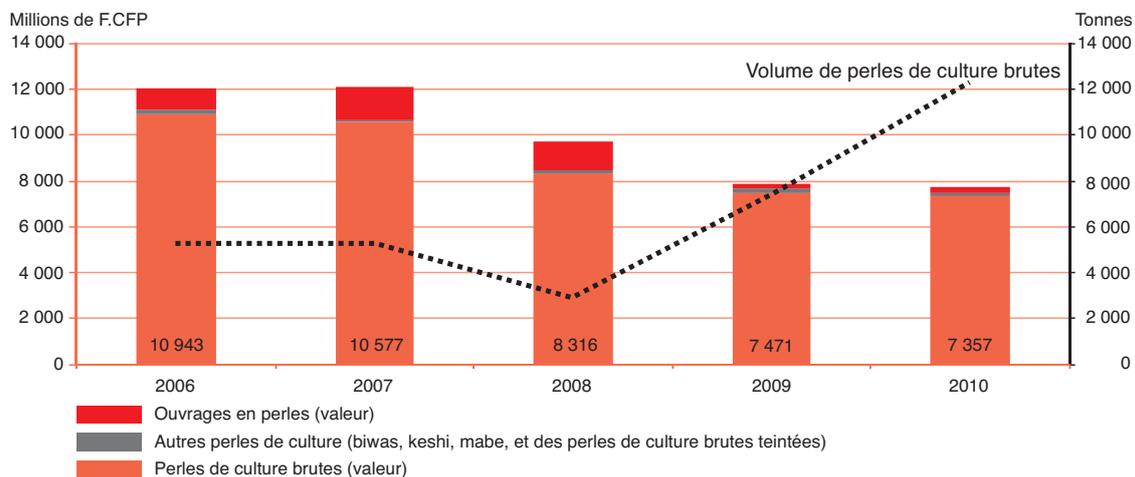
### **3. Des recettes à l'export en baisse**

En 2010, les exportations de produits perliers ont rapporté 7,7 milliards de F.CFP à la Polynésie française (- 2 %), soit la troisième baisse annuelle consécutive. Les recettes retombent ainsi à leur niveau d'il y a 20 ans et ne représentent plus que 70 % des exportations de produits locaux. Parallèlement, les volumes correspondants continuent d'augmenter (+ 2 % par rapport à 2009).

Les exportations de produits perliers sont réparties en trois catégories ; les perles de culture brutes représentent 95 % des produits perliers exportés, les ouvrages en perles 3 %, et les autres perles (keishis, biwas, etc.) de 2 %. Après 2004 et la création des entreprises franches, les exportations d'ouvrages en perle ont pris plus d'importance, représentant jusqu'à 13 % des exportations de produits perliers en 2008 (86 % pour les perles de culture brutes). Mais la suspension de la taxe à l'exportation en 2008 a renversé la tendance et marqué la fin de l'essor des ouvrages en perles.

Les ventes de produits perliers ont généré environ 250 millions de F.CFP<sup>1</sup> de recettes liées au chiffre d'affaires déclaré soumis à la TVA (+ 15 % par rapport à 2009).

### Exportations de produits perliers

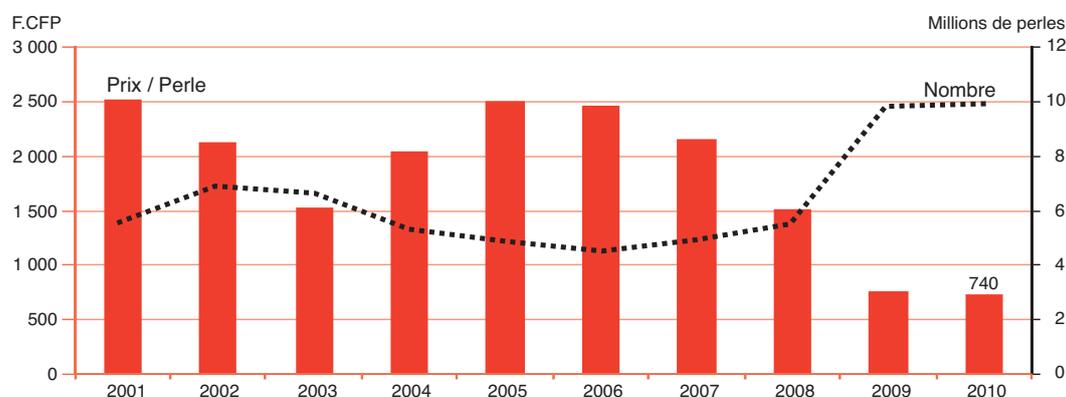


Sources : Service des Douanes, ISPF

#### ► Les perles de culture brutes

Les résultats de la perle de culture brute à l'exportation enregistrent leur cinquième année consécutive de repli des ventes (7,4 milliards de F.CFP, soit - 1,5 % en 2010), et la quatrième année consécutive de hausse des volumes exportés (16 000 tonnes, soit + 5 %). Tandis que les recettes atteignent le niveau le plus bas jamais enregistré, les volumes atteignent à l'opposé leur niveau le plus haut. Mécaniquement, le prix moyen de la perle au gramme s'établit à son niveau le plus bas (460 F.CFP, contre 490 en 2009). Le nombre de perles exportées augmente lui aussi à un niveau élevé (9,9 millions, + 1 %), faisant baisser le prix de la perle à 740 F.CFP (- 2 %). Le poids par perle est quasiment stable (+ 2 % à 1,63 gramme).

### Exportations de perles de culture brutes



Sources : Service des Douanes, ISPF

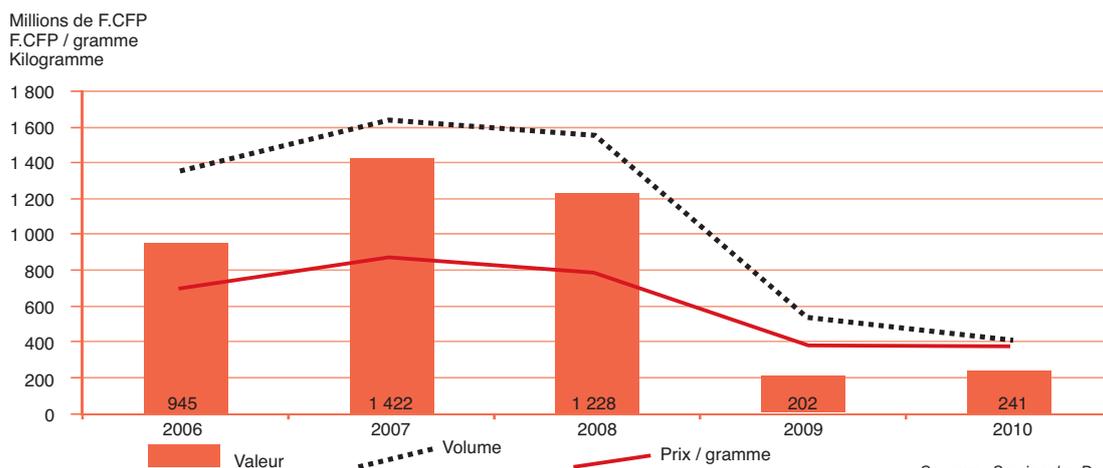
<sup>1</sup> : Ce chiffre est bien inférieur aux recettes perlicoles à l'export du fait de nombreux systèmes fiscaux différents touchant les perliculteurs, les chiffre d'affaires soumis à la TVA n'étant que l'un d'entre eux.

La crise de surproduction se poursuit et ne permet pas de faire remonter les prix. Conjugué à la quasi-absence de promotion sur ce produit, ainsi qu'à un rapport peu favorable pour les producteurs en termes de négociation, le prix moyen de la perle a fortement chuté ces dernières années. En 2007, il était encore à 2 200 F.CFP. C'est la cinquième année consécutive de baisse du prix moyen par perle ainsi que du prix moyen au gramme. La vente aux enchères organisée en 2010 aura permis de vendre des lots de perles à un prix moyen de 1 600 F.CFP pour une perle. Les perles de certains lots de qualité top gemme A et B sont parties à plus de 30 000 F.CFP l'unité.

#### > Les ouvrages en perles

La révision de la fiscalité sur les exportations de perles de culture brutes au 1<sup>er</sup> octobre 2008 (suspension du DSPE) a incité les exportateurs à revenir sur ce marché des perles de cultures brutes et ont déserté le marché des ouvrages en perles dont les recettes ont été divisées par 5 par rapport à 2008. Sans taxe, la vente de perles brutes non montées est plus rentable avec un prix au gramme plus élevé. Pourtant, pour la première fois, le prix au gramme des ouvrages en perles (590 F.CFP) est supérieur à celui des perles de culture brutes (460 F.CFP).

#### Exportations d'ouvrages en perles



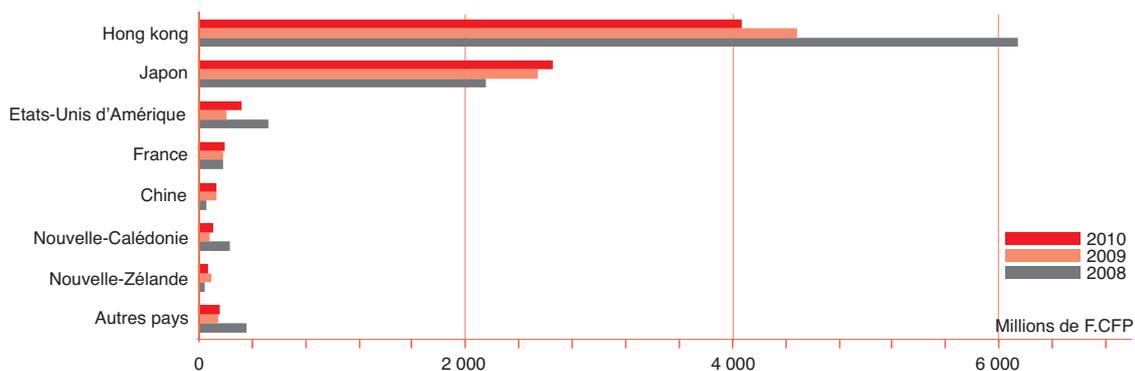
En 2010 on dénombrait 7 entreprises franches, soit une de moins qu'en 2009. Ce type d'entreprise a été créé en 2004 afin de permettre à certains exportateurs d'être affranchis de la taxe à l'exportation. Le principe est le suivant : ces entreprises importent le matériel nécessaire pour créer des bijoux à partir de perles de Tahiti qui doivent obligatoirement avoir été percées et montées pour pouvoir être exportées, sans payer de taxe. L'objectif était aussi d'apporter de la valeur ajoutée locale au produit en créant de vrais bijoux.

#### > Les pays destinataires

Depuis 2006, les professionnels de la perle privilégient les ventes aux enchères, et ce sont les négociants basés à Hong Kong qui dictent le marché. Depuis 2006, le marché traditionnel japonais est délaissé au profit de Hong Kong qui depuis représente de 50 à 60 % de nos exports de produits perliers. Ces derniers ont même réussi à habituer les clients internationaux (japonais, américains, européens, australiens...) à venir s'approvisionner chez eux. Hong Kong demeure donc le premier acheteur de produits perliers malgré une nouvelle baisse de ses achats (- 9 %), tandis que le Japon – second marché – est en hausse de 4 %,

et les États-Unis – troisième marché – de 57 %, compensant ainsi la forte baisse de 2009. La France, en 4<sup>ème</sup> position, a augmenté ses achats de 7 %. Les achats de la Chine sont stables sur un an, après une forte hausse en 2009.

### Exportations de produits perliers - principaux pays destinataires



Sources : Service des Douanes, ISPF

## La recherche et développement, veille sanitaire\*

\* : source : Service de la Perliculture

### 1. Recherche et Développement

La recherche en perliculture s'organise autour de trois axes principaux :

- La pérennisation de la perliculture ;
- L'amélioration de la rentabilité des exploitations ;
- La prévention des risques sanitaires et écologiques.

En 2010, trois programmes de recherche associés et complémentaires illustrent ces différents thèmes :

1- Le groupement de recherche pour l'amélioration de la qualité des perles de culture de Polynésie française (GDR ADEQUA) officialisé par une convention cadre avec le Pays (service de la perliculture) fin décembre 2007. Les recherches ont débuté en 2008 pour une période de quatre ans. Il regroupe les efforts et les compétences d'une dizaine de laboratoires en Polynésie et en métropole autour de six actions dont l'influence est jugée essentielle pour l'amélioration de la qualité des perles de culture de Tahiti (les facteurs externes, le nucléus, le greffon, le sac perlier, la perle et la sélection des donneuses de greffons).

2- Le programme « Ressource génétique de la perliculture Polynésienne (REGENPERL) » a été présenté pour un financement Etat-Collectivité (Délégation à la recherche) le 1<sup>er</sup> décembre 2008. Il répond à la thématique « Biodiversité terrestre et marine, outil du développement de la Polynésie française », et regroupe trois laboratoires en Polynésie française et un au Canada. L'objectif de ce programme est d'évaluer l'impact de la perliculture sur les populations sauvages de Pintadines (huîtres perlières) en termes de variabilité génétique. Mais aussi de répondre à des questions sur l'origine des naissains collectés dans nos atolls afin de

préservé les populations de géniteurs et finalement, pour proposer des solutions de préservation en améliorant le collectage, en optimisant les techniques d'élevage en éclosion et en conservant le patrimoine génétique d'huîtres perlières jugées intéressantes. Ce programme se terminant en 2010, un nouveau financement Etat-Collectivité a été obtenu pour le programme BiodiPerl afin de poursuivre et compléter les résultats obtenus. Nous proposons au travers de ce nouveau projet pour 2011-2013 :

- (1) de caractériser la diversité, la structuration et le recrutement de la « ressource » *P. margaritifera* en Polynésie française,
- (2) d'étendre la surveillance sanitaire de cette ressource,
- (3) de mettre en place un plan de sauvegarde du patrimoine génétique par la constitution de cheptels sauvages de référence d'origines géographiques et génétiques différentes et
- (4) de développer des outils afin d'exploiter la diversité de ce conservatoire pour la perliculture polynésienne dans l'objectif d'améliorer la productivité des entreprises perlicoles.

3- L'activité de recherche financée par le Fonds européen de développement (FED), dans le cadre du programme « Professionnalisation et pérennisation de la perliculture », consiste à analyser les interactions entre les huîtres perlières et leur environnement hydro-climatique. Elle se décline en trois activités de recherche (courantologie et climatologie – sources de nourriture – croissance, reproduction et larves) partagées entre 15 laboratoires et 30 chercheurs. Ces activités devraient permettre de proposer aux perliculteurs de mieux caractériser l'écosystème et d'envisager le développement d'outils et de méthodes permettant d'optimiser les stratégies de collectage avec le développement de modèles de croissance et de transport des larves de *Pinctada margaritifera*. Ces travaux permettront la mise en place d'un futur réseau de suivi des cohortes larvaires et du collectage afin de prévoir les secteurs et les périodes de collecte. Les résultats de ces recherches ont été présentés aux professionnels en novembre 2010.

## **2. Activités sanitaires**

### *Réseau de veille sanitaire : le monitoring*

L'évolution du système de surveillance sanitaire a débuté en cours d'année. L'échantillonnage des exploitations est désormais aléatoire et non plus fondé sur le suivi de fermes perlières sentinelles. Treize missions de veille sanitaire ont été menées, permettant de suivre 18 exploitations perlicoles, dont la moitié pour la première fois. L'effort analytique a été d'environ 650 analyses histologiques. Il a conforté les connaissances épidémiologiques relatives aux agents infectieux présents chez les bivalves de Polynésie française.

### *Réseau de veille sanitaire : la surveillance*

Trois foyers de mortalité ont été déclarés et ont fait l'objet d'une investigation sanitaire. Aucune maladie à déclaration obligatoire n'a été répertoriée. Dans chaque cas, un bloom algal était à l'origine des pertes.

La situation sanitaire internationale a été marquée par des foyers de mortalité massive d'huîtres creuses (80 % à 100 % des naissains) en France, en Nouvelle-Zélande et en Australie. La nouvelle souche d'herpès virus incriminée semble s'être adaptée en trois ans à des températures de plus en plus basses en métropole (émergence à 19°C en 2008, 16°C en 2009, 13°C en 2010) et inversement a fait son apparition dans les eaux chaudes du Pacifique Sud. Il a, en outre, été mis en évidence chez de nombreuses espèces de mollusques réparties en plusieurs genres : Bivalves (huîtres, palourdes) et Gastéropodes (ormeaux). Des mesures conservatoires ont été adoptées en fin d'année afin de limiter les risques d'introduction du virus principalement à la faveur d'importations de fruits de mer pour les fêtes, dans l'attente d'investigations épidémiologiques prévues en 2011.